

À : Tous les membres

Date : Le 27 novembre 2024

Objet : Renouvellement - Entente collective DGC-AQPM Réalisateurs

—

Chers membres,

L'AQPM est heureuse de vous annoncer que l'entente de principe intervenue entre la DGC et l'AQPM visant le renouvellement du « *Collective Agreement for Directors between AQPM and DGC 2023-2024* » a été ratifiée par leurs membres respectifs.

Les parties ont convenu d'un renouvellement des dispositions de cette entente collective (un « flip ») pour une période d'un an, soit du 1^{er} décembre 2024 au 30 novembre 2025, à l'exception des changements suivants :

- Harmonisation de la zone conformément à la nouvelle zone qui a été négociée avec l'AQTIS 514 AIEST;
- Augmentation de l'indemnité quotidienne pour l'utilisation du véhicule personnel de 33\$ à 35\$;
- Augmentation de 3,5 % des cachets;

Cette nouvelle entente s'appliquera ainsi qu'aux contrats signés à compter **du 1^{er} décembre 2024**.

L'entente collective sera publiée sur le site Internet de l'AQPM d'ici ce vendredi 29 novembre 2024.

N'hésitez pas à communiquer avec l'équipe des relations pour toutes questions à ce sujet.

Meilleures salutations,

L'équipe des relations de travail.

Association québécoise de la production médiatique

1130 rue Sherbrooke Ouest, Bureau 1600, Montréal (Québec) H3A 2M8
514 397-8600

aqpm.ca | [LinkedIn](#) | [Facebook](#) |